

an anti-grêle

Vu 92 fois | Le 17/02/2017 à 05:00 | Réagir



■ Chez un viticulteur à Juliéna touche par la grêle en août 2008. En 2016, trois épisodes ont été déplorés : le 13 avril, le 27 mai et, le plus destructeur, le 24 juin. Photo d'archives Richard MOUILLAUD

2 136. C'est, en hectares, la surface de vignes sinistrées à un taux moyen de 64 % dans le Beaujolais à la suite des épisodes de grêle de 2016 ; 412 exploitations ont été ravagées, dont 39 pour lesquelles plus de 75 % des surfaces ont été impactées, selon la chambre d'agriculture du Rhône.

La récolte 2016 ayant été fortement impactée par ces orages, notamment dans les crus, les vigneron ont décidé de se protéger en utilisant de l'iodure d'argent qui pourrait diminuer l'intensité des orages. Inter-Beaujolais estime le coût à 8 euros par hectare et a décidé d'équiper tout le territoire. « Un gros effort », a souligné Audrey Charton, présidente de l'ODG (Organisme de défense et de gestion) des crus, qui espère qu'en conséquence, « les compagnies d'assurances feront un petit effort sur les tarifs ».

143 générateurs déployés

Les vigneron du Beaujolais et de Bourgogne ont décidé d'équiper la quasi-intégralité de leurs surfaces de générateurs anti-grêle dès cette année, indique le site spécialisé Vitisphère. « D'ici juin 2017, 143 générateurs seront déployés du sud-Beaujolais jusqu'à Chablis. À ce jour, seules les vignes de Côte d'Or, les Côtes-de-Beaune et de Nuits, ainsi que la Côte chalonaise et le Couchois, soit 14 000 hectares de vigne, sont couverts par ce système de protection. Avec ces nouveaux secteurs, la surface totale « protégée » se portera à 45 000 hectares : 17 200 en Beaujolais et 28 000 en Bourgogne ».

Cet agrandissement va nécessiter, indique encore Vitisphère, l'installation de 90 nouveaux générateurs par les techniciens, normalement à partir du printemps, en plus des 53 déjà présents. « Mais il reste à trouver des bénévoles chargés de s'en occuper... »

Un générateur, comment ça marche ? Une bouteille d'air comprimé met sous pression une solution contenant de l'acétone et de l'iodure d'argent, solution vaporisée grâce à un gicleur jusqu'à une cheminée cylindrique, à la base de laquelle se trouve le brûleur. La flamme à 800 degrés permet alors au mélange gazeux contenant des particules d'iodure d'argent de s'élever rapidement dans les airs. Une mesure directe aurait permis de constater une diminution de 42 % des grêlons.

A LIRE AUSSI

- [Le beaujolais mise sur la « soif de terroir » et la restauration « tendance »](#)
- [Repères](#)

A LIRE AUSSI



- [Le beaujolais mise sur la « soif de terroir » et la restauration « tendance »](#)
- [Repères](#)

Tags de l'article

BEAUJOLAIS ANSE ECONOMIE
VITICULTURE

DANS LA MÊME RUBRIQUE

RHÔNE
Canton d'Anse : 62% de dossiers aboutis pour le conciliateur de justice

CANTON D'ANSE - LITIGES
En 2016, le conciliateur de justice a résolu plus d'un dossier sur deux

ANSE - LOCAL CONCILIATEUR 2
Repères

[TOUS LES ARTICLES](#)

Inscrivez-vous gratuitement
à nos lettres d'informations

LE JOURNAL DU JOUR EN PDF



Télécharger l'édition de
Villefranche et Beaujolais

[JE M'ABONNE](#)

VOUS AVEZ AIMÉ
CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !

Tweeter

1

Partager

0

Partager



ENVOYER À UN AMI



IMPRIMER

Tags : BEAUJOLAIS - ANSE - ECONOMIE - VITICULTURE